



Neuvième Réunion régionale européenne

Oslo, Norvège, 8-11 avril 2013

ERM.9/D.3(Rev.1)

Emploi, croissance et justice sociale

Note d'information n° 2

1. Principal lieu et adresse de la réunion

Hôtel Radisson Blu Plaza
Sonja Henies Plass 3
PO Box 9206 N-0185
Oslo
Norvège

Contact:
Téléphone: +47 22 05 80 00
Fac-similé: +47 22 05 80 30
Courriel: group.plaza.oslo@radissonblu.com
Site Web: www.radissonblu.com/plazahotel-oslo

Site Web de la réunion

Site Web de la réunion: www.ilo.org/erm9fr.

Le site Web contient des liens vers tous les sites indiqués dans cette note d'information.

2. Autres lieux

Sauf indication contraire, toutes les séances auront lieu à l'hôtel Radisson Blu Plaza. Les autres locaux utilisés lors de la neuvième Réunion régionale européenne seront les suivants:

- **Hôtel Thon Opera**, Dronning Eufemias gate 4, 0191 Oslo. Cet hôtel accueillera un certain nombre de réunions de groupe et de panels thématiques (des informations plus complètes seront communiquées ultérieurement). L'hôtel, situé près de la gare centrale d'Oslo, est accessible à pied depuis l'hôtel Radisson Blu Plaza. Voir: www.thonhotels.com/hotels/countrys/norway/oslo/thon-hotel-opera/.
- **Hôtel de ville d'Oslo, (Oslo City Hall)**, Fridtjof Nansens plass, 0160 Oslo. Ce bâtiment accueillera la **réunion ministérielle informelle** ainsi que la **réception donnée par le gouvernement de la Norvège**. Voir: www.radhusetsforvaltningstjeneste.oslo.kommune.no/english. Un service de transport sera assuré depuis l'hôtel Radisson Blu Plaza ainsi que pour le retour.

Tous ces locaux sont équipés de postes de travail et de connexions Wi-Fi gratuites. Dans les deux hôtels, du thé, du café et de l'eau seront à la disposition des participants et un déjeuner léger sera assuré à l'hôtel Radisson Blu Plaza du lundi 8 au mercredi 10 avril inclus.

3. Enregistrement

Pour entrer dans les locaux de la réunion, les participants à la réunion régionale devront porter un badge officiel d'identification de l'OIT. Celui-ci devra être retiré personnellement au bureau d'enregistrement de la réunion à l'hôtel Radisson Blu Plaza sur présentation d'une pièce d'identité valable comportant une photo. L'enregistrement commencera le dimanche 7 avril de 16 heures à 18 heures et se poursuivra le lundi 8 avril à partir de 8 heures. Veuillez noter qu'aux fins de l'enregistrement les pouvoirs des délégations nationales doivent parvenir au bureau du Conseiller juridique du BIT avant le **lundi 25 mars 2013**. Le formulaire de présentation des pouvoirs, qui a été envoyé aux Etats Membres de la région, est disponible sur le site Web de la réunion: www.ilo.org/erm9fr.

Les délégués sont encouragés à **s'enregistrer en personne au moment de leur arrivée à Oslo** et sont invités à signaler leur départ à l'avance s'ils ne restent pas jusqu'à la fin de la réunion.

4. Procédure

Le *Règlement pour les réunions régionales* (2008) régira les pouvoirs, les fonctions et la procédure de la neuvième Réunion régionale européenne.

5. Composition des délégations

Conformément à l'article 1, paragraphes 1 et 4.1, du *Règlement*, chaque Etat Membre participant à la réunion est invité à s'y faire représenter par une délégation tripartite composée de deux délégués gouvernementaux, d'un délégué employeur et d'un délégué travailleur, accompagnés du nombre de conseillers techniques jugés nécessaires.

L'article 1, paragraphe 2, prévoit que les délégués des employeurs et des travailleurs et leurs conseillers techniques seront désignés en accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives, soit des employeurs, soit des travailleurs du pays ou du territoire considéré, pour autant que de telles organisations existent.

En outre, conformément à la résolution concernant le renforcement du tripartisme dans l'ensemble des activités de l'OIT adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 56^e session (1971), les Etats Membres sont tenus d'envoyer des délégations tripartites dont les membres puissent agir en pleine indépendance les uns à l'égard des autres.

Egalité entre hommes et femmes aux réunions de l'OIT

L'OIT s'engage à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et lance un appel aux gouvernements des Etats Membres ainsi qu'aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs pour qu'ils s'efforcent d'atteindre l'objectif de **30 pour cent** de femmes au moins dans les délégations, avec pour objectif ultime la parité. La Commission de vérification des pouvoirs de la huitième Réunion régionale européenne (Lisbonne, 9-13 février 2009) a noté avec satisfaction que ce but avait été atteint et que les femmes représentaient 34,3 pour cent de l'ensemble des délégués et conseillers accrédités à cette réunion, même si elle s'est inquiétée du fait que sept délégations ne comportaient

aucune femme déléguée ou conseillère technique. Dans le rapport qu'elle a présenté à la réunion, la commission a encouragé les mandants à poursuivre leurs efforts dans le sens d'une représentation toujours accrue des femmes au sein des délégations pour les réunions de l'OIT à venir.

6. Dispositions financières

Les frais de voyage et de séjour des délégués et de leurs conseillers techniques sont à la charge de leurs gouvernements respectifs (article 1, paragraphe 1, du *Règlement*).

7. Réunions de groupe

Les groupes gouvernemental, des travailleurs et des employeurs se réuniront le lundi 8 avril de 8 h 30 à 10 h 30 afin d'élire leurs bureaux respectifs et d'examiner, s'ils le souhaitent, les questions abordées dans le rapport du Directeur général. Les groupes continueront à se réunir tout au long de la réunion.

8. Résumé du programme provisoire

La neuvième Réunion régionale européenne s'ouvrira le lundi 8 avril 2013 à 10 h 45 afin d'élire son bureau: le président de la réunion régionale ainsi que les vice-présidents gouvernemental, employeur et travailleur. La réunion désignera également les membres de la Commission de vérification des pouvoirs ainsi que du Groupe de rédaction pour les conclusions.

La première séance de la réunion aura lieu de 11 h 30 à 12 h 30, avec un panel de haut niveau qui réunira des chefs d'Etat ou de gouvernement/chefs d'agences pour débattre du thème: *Comment faire face aux conséquences de la crise financière*, l'Europe étant au cœur de la crise. Ce panel sera certainement l'un des moments clés de la réunion régionale. Ce même jour, dans la soirée, une réunion informelle de ministres du travail, avec la participation du Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion, aura lieu de 18 heures à 21 heures pour examiner la question de *L'emploi des jeunes dans la crise*.

Le mardi 9 avril, de 10 heures à 11 h 30, un panel tripartite de haut niveau réunira le Fonds monétaire international, la Commission européenne et le Directeur général du BIT autour du thème: *Surmonter la crise – Des politiques cohérentes pour la croissance et l'emploi*. Cette séance sera suivie d'un panel tripartite qui rassemblera de 11 h 45 à 13 h 15 un certain nombre de ministres du travail et des finances ainsi que le Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion. Le thème de ces travaux sera: *Croissance riche en emplois et emplois de qualité*. Des panels thématiques parallèles auront lieu de 16 h 15 à 18 h 45 autour des questions clés du rapport du Directeur général: *Elaborer des politiques pour une croissance riche en emplois* (panel thématique I) et *Promouvoir des emplois de qualité par un dialogue social et une négociation collective efficaces* (panel thématique II). A 19 h 30, les participants sont invités à une réception organisée par le gouvernement de la Norvège à l'hôtel de ville d'Oslo (Oslo City Hall). Un service de transport sera assuré au départ de l'hôtel Radisson Blu Plaza ainsi que pour le retour.

Le mercredi 10 avril, les panels thématiques parallèles III et IV auront lieu de 10 h 15 à 12 h 45 autour des thèmes suivants: *Faire face à la crise de l'emploi des jeunes et aux défis d'une société vieillissante* et *Promouvoir les normes internationales du travail et la cohérence des politiques en Europe et en Asie centrale*, respectivement.

Pendant les trois premiers jours de la réunion régionale, des séances plénières auront lieu l'après-midi pour permettre l'examen du rapport du Directeur général et le bon déroulement des procédures de la réunion. Les travaux en séance plénière des deux premiers jours seront diffusés sur le Web dans la langue de l'orateur, avec interprétation en anglais.

Le jeudi 11 avril, la réunion devrait adopter son rapport et ses conclusions ainsi que les résolutions éventuelles, et prendre note du rapport de sa Commission de vérification des pouvoirs. La cérémonie de clôture suivra.

9. Interprétation

Des services d'interprétation simultanée seront assurés en français, anglais, espagnol, russe et allemand dans les réunions de groupe, en séance plénière et dans les différents panels.

10. Documents

Le rapport du Directeur général qui servira de base aux discussions sera publié en français, anglais, espagnol, russe et allemand. En outre, le Bureau préparera quatre brochures destinées à faciliter les panels thématiques et des notes introductives pour les panels de haut niveau. Ces documents seront disponibles sur le site Web de la réunion régionale environ quatre semaines avant la réunion.

Distribution des documents et réduction de la consommation de papier

Conformément à la politique verte de l'OIT et avec l'appui marqué du gouvernement de la Norvège, la distribution des documents papier sera limitée pendant la réunion. Le rapport du Directeur général qui servira de base aux discussions lors de la réunion ne sera disponible qu'en nombre limité à Oslo. Les délégations sont donc encouragées à venir avec les exemplaires qui leur auront été envoyés au préalable ou à télécharger les documents depuis le Web.

Les documents seront distribués aux délégations comme suit:

- **quatre** exemplaires pour chaque délégation d'un Etat Membre représenté à la réunion (**un** exemplaire pour chacun des deux délégués gouvernementaux, **un** pour le délégué employeur et **un** pour le délégué travailleur);
- **un** exemplaire par délégation pour toutes les autres délégations présentes à la réunion (observateurs, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales).

Pour éviter toute impression excessive, les exemplaires supplémentaires ne seront disponibles que sur demande explicite formulée au moyen d'un formulaire spécifique.

Tous les documents préparés avant la réunion ainsi que les documents préparés pendant la réunion seront affichés sur le site Web de la réunion régionale. Une connexion Wi-Fi sera disponible dans les locaux, y compris dans toutes les salles de réunion. Les délégations sont vivement encouragées à se munir d'ordinateurs portables ou de tablettes électroniques. Les délégués auront également accès à un café Internet sur le lieu de la réunion.

Informations pratiques

11. Oslo

Oslo est la capitale et la plus grande ville de la Norvège. C'est le centre économique et administratif du pays, le cœur du commerce norvégien ainsi que des secteurs bancaire, industriel et naval. Oslo est également une ville pilote du projet «cités interculturelles» lancé par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe. Le climat est continental et humide. Du fait de la position très au nord de la ville, la longueur des jours varie considérablement puisqu'elle passe de plus de 18 heures au milieu de l'été à 6 heures environ au milieu de l'hiver. Malgré cette situation septentrionale, le climat est relativement doux tout au long de l'année grâce au Gulf Stream.

12. Arrivée à Oslo

La neuvième Réunion régionale européenne aura lieu au centre d'Oslo, et les hôtels sélectionnés ainsi que les transports publics, y compris l'*Airport Express Train* (pour une carte détaillée: <http://kart.gulesider.no/m/nMN3Y>), sont accessibles à pied. Aucun transfert n'est prévu depuis l'aéroport, et les participants devront donc utiliser les transports publics.

L'aéroport d'**Oslo Gardemoen**, principal aéroport d'Oslo, se situe à 50 kilomètres du centre-ville. Des guichets d'accueil de la réunion régionale seront installés dans le hall d'arrivée de l'aéroport d'Oslo Gardemoen ainsi qu'à la gare centrale les 7 et 8 avril. Le personnel indiquera aux participants comment prendre l'*Airport Express Train* pour se rendre aux hôtels.

L'**Airport Express Train, Flytoget**, www.flytoget.no/eng/, est le moyen le plus rapide et le plus facile de se rendre dans le centre-ville depuis l'aéroport. Il quitte l'aéroport d'Oslo Gardemoen toutes les 10 minutes et parvient en 22 minutes à la *gare centrale d'Oslo*, d'où il est possible de se rendre à pied à l'hôtel Radisson Blu Plaza et aux autres hôtels indiqués. Un aller simple coûte 170 couronnes norvégiennes (NOK).

L'**Airport Express Coach** quitte l'aéroport d'Oslo Gardemoen régulièrement pour le centre-ville. Le voyage prend environ 45 minutes et coûte 140 NOK. L'arrêt de bus le plus proche de l'hôtel Radisson Blu Plaza est le «Oslo Bussterminal» et se trouve à 5 minutes à pied. Pour davantage d'informations: www.flybussen.no/en/oslo.

Taxis: Les participants souhaitant prendre un taxi devront s'adresser au **bureau d'information des taxis de l'aéroport** dans le hall d'arrivée à l'aéroport d'Oslo Gardemoen. Il est conseillé de convenir du prix de la course avant le départ. Le trajet dure environ 50 minutes et le tarif est de 700 à 900 NOK.

13. Autres points d'arrivée

L'**aéroport Torp Sandefjord** se trouve à environ 120 kilomètres au sud-ouest d'Oslo. Pour aller en ville (Oslo Bussterminal), il faut utiliser soit le *Torp Express Coach*, soit le train NSB à destination de la gare centrale d'Oslo. Dans les deux cas, le trajet prend environ 1 h 40. Pour davantage d'informations: http://torpekspressen.no/index.php/torp_eng/bestilling/sok/eng-GB et www.nsb.no/?lang=en_US.

L'**aéroport Moss Rygge** est situé à 66 kilomètres au sud-est d'Oslo. Le trajet, par train ou par bus, prend environ une heure. Pour davantage d'informations: www.en.ryg.no/cat/87.aspx.

14. Réservation de chambres d'hôtel

Les délégués doivent s'occuper eux-mêmes de leur logement et réserver les chambres d'hôtel le plus rapidement possible s'ils souhaitent bénéficier des conditions intéressantes que l'OIT a négociées avec les hôtels indiqués plus bas. **La date limite pour les réservations est fixée au 1^{er} mars 2013, date après laquelle les disponibilités ne peuvent être garanties. Toutes les chambres d'hôtel seront allouées en fonction de l'ordre de réservation. Il convient de contacter les hôtels directement par courriel, par téléphone ou fac-similé (voir contacts ci-après), en donnant le code de réservation, qui est indiqué entre parenthèses.** Les prix sont donnés par chambre et par nuit en couronnes norvégiennes et incluent le petit-déjeuner et la TVA.

***Hôtel Radisson Blu Plaza* (code de réservation: ERM13)**

Chambre standard: 1 345 NOK¹
Chambre Business: 2 095 NOK
Suite sur demande
Contact:
Téléphone: +47 22 05 80 00, Fac-similé: +47 22 05 80 30
Courriel: group.plaza.oslo@radissonblu.com

***Hôtel Thon Opera* (code de réservation: 234495)**

Chambre standard single: 1 295 NOK
Chambre standard double: 1 645 NOK
Contact:
Téléphone: +47 24 10 30 30, Fac-similé: +47 24 10 30 10
Courriel: opera@thonhotels.no

***Hôtel Thon Spectrum* (code de réservation: 234494)**

Chambre standard single: 945 NOK
Chambre standard double: 1 145 NOK
Contact:
Téléphone: +47 23 36 27 00, Fac-similé: +47 23 36 27 50
Courriel: spectrum.booking@thonhotels.no

Pour les autres possibilités de logement, voir le site Web du logement à Oslo: www.visitoslo.com.

15. Personnes handicapées

A quelques très rares exceptions, les bâtiments dans lesquels se déroulera la réunion régionale sont facilement accessibles en fauteuil roulant; l'hôtel Radisson Blu Plaza et l'hôtel Thon Opera sont néanmoins particulièrement recommandés aux personnes en fauteuil roulant.

Pour toute demande spéciale en termes d'accessibilité, veuillez contacter les services techniques à l'adresse électronique suivante: ERM2013@gyro.no.

¹ Soit environ 245 dollars E.-U. ou 185 euros au taux de change en vigueur début janvier 2013.

16. Transports en commun

Le système de transports en commun de la ville d'Oslo est présenté sur le site Web: www.ruter.no/en.

17. Passeports et visas

Les **participants provenant de pays qui ne font pas partie de l'espace Schengen** doivent être en possession d'un passeport en cours de validité et d'un visa. Les délégués qui ont besoin d'un visa pour entrer dans l'espace Schengen (**visa Schengen de courte durée**) devront faire une demande, bien à l'avance, auprès de l'ambassade ou du consulat de la Norvège dans leur pays de résidence. Les délégués se rendant en Norvège en passant par un pays tiers devront vérifier avec les autorités de ce pays s'ils ont besoin d'un **visa de transit**.

Attention

Les informations concernant les visas pour la Norvège figurent sur le site Web de la *Direction norvégienne de l'immigration (UDI)*: www.udi.no/Norwegian-Directorate-of-Immigration/Central-topics/Visa/.

Veillez noter que la Norvège applique maintenant les règlements européens de Schengen pour la délivrance des visas, avec un certain nombre de conséquences pratiques pour les délégations à la réunion, notamment:

- **Le temps de traitement des demandes de visa** peut varier d'un cas à l'autre et être plus long qu'auparavant. Les délégations sont vivement encouragées à communiquer leurs pouvoirs au bureau du Conseiller juridique du BIT le plus rapidement possible et à déposer la demande de visa suffisamment à l'avance (mais pas plus de trois mois avant la date de départ) afin que le visa puisse être délivré dans les délais. Une fois que le dossier complet de demande a été présenté, le délai d'attente pour le visa est normalement de 15 jours ouvrables mais peut prendre, dans certains cas, jusqu'à 30 jours ouvrables. Pour connaître les représentations de la Norvège dans le monde et les liens pour les contacter: www.norway.info/.
- Les membres de la délégation **doivent présenter** les documents suivants:
 - un document de voyage dont la validité dépasse celle du séjour et couvre le temps de voyage de retour;
 - un formulaire de demande de visa, avec **deux photos**;
 - des documents d'appui concernant l'objet du voyage, par exemple une note verbale du gouvernement, dûment parafée, ainsi qu'un ordre de mission, une copie des pouvoirs, une invitation à la réunion, etc.;
 - tout autre document que la représentation de la Norvège juge nécessaire.
- A l'exception des détenteurs de passeport diplomatique ou de passeport de service, les autorités norvégiennes peuvent demander une preuve d'assurance de voyage.
- Le visa délivré permettra l'entrée sur le territoire de tous les Etats appartenant à l'espace Schengen.
- De même, les personnes détenant déjà un visa Schengen délivré par d'autres Etats appartenant à l'espace Schengen peuvent entrer en Norvège.

Il appartient au **gouvernement de l'Etat Membre concerné** d'obtenir des visas d'entrée en Norvège pour tous les délégués **figurant dans la liste** des pouvoirs officiels de sa délégation. Le **Bureau ne peut intervenir** auprès des représentations diplomatiques norvégiennes que si une demande de visa **a été refusée**. Cette intervention ne peut être faite que si les personnes concernées entrent dans les catégories suivantes: *délégués et personnes officiellement désignées comme conseillers techniques, conformément à l'article 1 du Règlement pour les réunions régionales* (2008). Pour tous les autres participants, les Etats Membres devront contacter directement la représentation de la Norvège dans leur pays et demander les visas sans intervention du BIT. Veuillez noter que le Bureau ne pourra intervenir auprès des représentations diplomatiques norvégiennes au nom des participants entrant dans les catégories mentionnées plus haut que si leurs pouvoirs ont été reçus à Genève avant le **lundi 25 mars 2013**. Pour que le Bureau puisse appuyer une demande de visa comme indiqué plus haut, les conditions suivantes doivent être réunies:

- les nom et prénoms de la personne concernée doivent figurer dans les pouvoirs officiels de la délégation en qualité de déléguée ou de personne officiellement désignée comme conseiller technique, tels qu'ils ont été présentés par le gouvernement au Bureau international du Travail;
- la demande de visa doit avoir déjà été examinée par une représentation diplomatique norvégienne;
- la demande d'intervention doit parvenir au Bureau une semaine au moins avant la date de départ et préciser la représentation norvégienne auprès de laquelle la demande de visa a été soumise.

18. Assurances

Il est vivement conseillé aux participants de contracter soit à leurs frais, soit à ceux de leur gouvernement ou de leur organisation une assurance valable pendant toute la durée de la réunion et du voyage et couvrant les risques suivants: maladie, accident (y compris frais médicaux), invalidité temporaire ou permanente, décès et dommages aux tiers. Le Bureau ne fournit pas de couverture d'assurance et n'accepte aucune responsabilité dans les cas de demandes de prestations pour un problème médical préexistant et surgissant avant, pendant ou après la réunion. Il est également recommandé aux participants de ne voyager que s'ils sont en bonne santé et de respecter scrupuleusement les procédures sanitaires qui pourraient être introduites aux lieux de départ et d'arrivée.

Il est également rappelé aux participants que ni l'OIT ni le coorganisateur de la neuvième Réunion régionale européenne, à savoir le Royaume de Norvège, ne seront tenus responsables de tout dommage ou vol concernant leurs biens – y compris matériels, effets personnels, vêtements et véhicules –, quelle que soit la cause de ce dommage ou vol.

19. Services médicaux

Des services médicaux (assistance de base et traitement d'urgence seulement) seront disponibles sur place pendant toute la réunion. La Norvège dispose d'un système de santé publique bien organisé qui fonctionne 24 heures sur 24 tous les jours de la semaine. Composer le 113 pour les urgences.

20. Internet

Une connexion Wi-Fi gratuite est à la disposition des participants utilisant leur ordinateur, tablette, téléphone dans tous les locaux de la réunion.

21. Téléphones mobiles

Les participants souhaitant utiliser leur téléphone mobile à Oslo devront vérifier avec leur opérateur, avant le départ, si leur téléphone fonctionne à Oslo.

22. Importation de produits hors taxe

Un certain nombre de produits, entrant dans les catégories suivantes, peuvent être importés sans droit de douane ni TVA, en qualité de bagage accompagné. Pour des informations complètes: http://toll.no/templates_TAD/Article.aspx?id=195294&epslanguage=en.

Les produits suivants, à concurrence de 6 000 NOK par personne, peuvent être importés en Norvège:

- un litre de boisson titrant plus de 22 pour cent et jusqu'à 60 pour cent compris et un litre et demi de boisson titrant entre 2,5 pour cent et 22 pour cent ou trois litres de boisson titrant plus de 2,5 pour cent et jusqu'à 22 pour cent compris;
- deux litres de bière titrant plus de 2,5 pour cent ou toute autre boisson titrant plus de 2,5 pour cent et jusqu'à 4,7 pour cent. Dans la pratique, les participants peuvent importer cinq litres de bière s'ils n'ont pas d'autres boissons alcoolisées;
- 200 cigarettes ou 250 grammes de tabac et 200 feuilles à cigarette.

23. Climat

En avril, les températures à Oslo peuvent être négatives mais également atteindre 15 degrés Celsius. Pour des prévisions météorologiques actualisées: www.yr.no/place/Norway/Oslo/Oslo/Oslo/. Des averses sont également possibles et un parapluie peut s'avérer utile.

24. Taux de change, argent liquide et cartes de crédit

La monnaie nationale est la couronne norvégienne (NOK). Pour les taux de change, voir: www.dnb.no/en/currencyconverter.

Il est possible de changer de l'argent dans toutes les banques et bureaux de poste à Oslo, ainsi qu'à l'aéroport, à FOREX ou dans les bureaux d'information touristique du centre-ville sur présentation d'un passeport valide.

L'utilisation des cartes de crédit est largement répandue et celles-ci sont acceptées quasiment partout, même pour de petits montants comme les frais de parking ou de péage. Les cartes les plus courantes sont Eurocard, MasterCard, VISA, American Express et Diners Club.

Il faut avoir des couronnes norvégiennes dans certains magasins, restaurants, hôtels et musées. Il est conseillé d'avoir un peu de monnaie sur soi. Les distributeurs automatiques sont nombreux dans les villes. Il est possible de retirer de l'argent dans un distributeur automatique à l'aéroport, dans les gares et à l'extérieur de la plupart des banques. Pour les participants souhaitant retirer de l'argent dans une banque, celles-ci sont généralement ouvertes de 9 heures à 15 h 30 ou 16 heures, du lundi au vendredi.

25. Pourboires

Le pourboire n'est pas exigé en Norvège. Le service est toujours inclus dans la note des restaurants et bars. Toutefois, les Norvégiens ont l'habitude de laisser un pourboire dans les restaurants et les bars si le service est satisfaisant. Les notes peuvent être arrondies à la dizaine ou à la centaine de couronnes la plus proche en laissant quelques pièces. Un pourboire de 10 à 15 pour cent est considéré comme généreux. Les Norvégiens ne laissent généralement pas de pourboire aux autres personnels de service comme les chauffeurs de taxi et le personnel chargé du ménage dans les hôtels.

26. Electricité

En Norvège, le voltage est de 220 volts AC (50 Hz). Si vous avez un appareil électrique ou électronique, assurez-vous d'être muni d'un adaptateur continental à deux broches.

27. Achats

Le centre-ville d'Oslo est dense, et les magasins, banques, pharmacies, services de transport public et restaurants sont tous situés à proximité des locaux de la réunion régionale et des hôtels indiqués.

28. Tourisme

Pour toute information touristique concernant Oslo, veuillez consulter le site Web de la ville d'Oslo: www.visitoslo.com/en/.

Pour toute information

Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale (Genève, Suisse)

M^{me} Susanne Hoffmann, directrice régionale (à Genève)
Courriel: hoffmann@ilo.org
Téléphone: +41 22 799 8108

ou

M. Pierre de Lame, administrateur principal et responsable des relations (à Genève)
Courriel: delame@ilo.org
Téléphone: +41 22 799 8569

Bureau régional: Fac-similé: +41 22 799 6061

Gouvernement de la Norvège

Ministre du Travail, Oslo, Norvège

M^{me} Gundla Kvam, conseillère spéciale
Courriel: Gkv@ad.dep.no
Téléphone: +47 91 53 66 73